



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-de-Marne

Division des élèves et de la scolarité _ DESCO

Service Vie scolaire DESCO 1

Affaire suivie par :

Mme Christine SALCIOGLU

Téléphone

01 45 17 61 27

Mél : ce.94desecl@ac-creteil.fr

68 avenue du général de Gaulle

94000 CRETEIL

www.dsden94.ac-creteil.fr

Créteil, le 1^{er} février 2021

L'Inspectrice d'académie, directrice académique des
services de l'éducation nationale du Val de Marne

à

Mesdames les directrices

Messieurs les directeurs

des établissements d'enseignement privé sous
contrat

Objet : fonds sociaux des établissements d'enseignement privé sous contrat – exercice 2021

Réf : circulaire ministérielle n° 2017-122 du 22 août 2017

Je vous rappelle que les aides accordées au titre des fonds sociaux ont un caractère exceptionnel et ne sont accordées que dans le cas d'une dépense effective de demi-pension, de scolarité ou de vie scolaire pour l'année en cours.

1 – Conditions d'attribution pour l'année scolaire 2020-2021

Les aides seront versées sous forme de fonds cantine uniquement.

Je vous remercie de préciser aux familles que le revenu journalier correspond au revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année 2019 divisé par le nombre de personnes au foyer (père, mère et enfants à charge indiqué sur l'avis d'imposition) divisé par 365 jours.

2 – Dossier de demande d'aide

Afin que la constitution du dossier ne soit pas un obstacle pour les familles, seules les ressources du foyer seront prises en compte dans le calcul de l'aide.

Les pièces à joindre obligatoirement au dossier sont :

- la copie de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année 2019,

- la copie de l'attestation récente des allocations familiales mentionnant les prénoms des enfants à charge,
- une copie lisible de la carte vitale du représentant légal
- une copie du livret de famille

Toutefois, si un changement est intervenu dans la situation familiale ou professionnelle depuis l'année 2019, la famille devra fournir toutes les pièces justifiant de cette nouvelle situation.

Vous trouverez ci-joint les modèles des dossiers à remettre aux familles des élèves scolarisés dans une classe sous contrat d'association qui souhaitent obtenir une aide financière pour l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre du fonds social cantine destiné aux élèves demi-pensionnaires des collèges et lycées.

S'agissant du fonds social cantine, l'aide étant versée directement aux établissements, le RIB et le numéro de SIRET de chaque établissement scolaire sont nécessaires.

Enfin, afin d'éviter toute contestation, vous veillerez à remettre un accusé de réception (modèle en annexe) lors du dépôt du dossier.

La date limite de dépôt des dossiers dans mes services est fixée au
MERCREDI 31 MARS 2021, délai de rigueur.

Je vous remercie d'insister auprès des familles sur le fait que **tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté et qu'une seule demande d'aide par élève sera étudiée.**

Aucune demande de pièce complémentaire ne sera faite par le service.

Je vous remercie de votre collaboration.


Anne-Marie BAZZO